

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 18 (1910)

Heft: 8

Artikel: Secours aux inondés de la Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682660>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des blessés sur des chars réquisitionnés et spécialement transformés pour l'occasion, puis la colonne se mettait en route par la route de Frontenex et le boulevard des Tranchées, pour les casernes, où elle terminait l'exercice vers 5 heures.»

Les samaritains et les samaritaines ont

ter leur concours efficace au service de santé militaire. Les officiers sanitaires et d'autres personnes compétentes les en ont officiellement félicité.

Il est à prévoir que la première colonne auxiliaire de transports de la Suisse romande sera bientôt constituée à Genève



Un groupe de samaritaines-ambulancières de la société de Genève

eu l'occasion, à cet exercice, de montrer aux soldats et aux nombreux spectateurs accourus, qu'ils seraient capables de prè-

où l'on rencontre une bonne volonté qui ne se lasse jamais, spécialement au sein de la Société des samaritains.



Secours aux inondés de la Suisse

Afin de coopérer aux secours destinés à venir en aide aux victimes des récentes inondations en Suisse, la Direction centrale a adressé à toutes les sections de la Croix-Rouge suisse, et à tous les membres corporatifs, la circulaire suivante:

MM.

Le Conseil fédéral a décidé de faire procéder sans retard, et par l'entremise des autorités cantonales, à une collecte

en faveur des populations inondées de notre patrie.

Cette décision donne le cadre à une souscription nationale attendue depuis quelques jours. L'exécution en est confiée aux cantons dont les autorités sont chargées de réunir les dons destinés aux victimes de l'inondation.

Les sociétés d'utilité publique et de secourisme peuvent coopérer utilement à cette collecte, aussi le Conseil fédéral leur

adresse-t-il la prière de s'en occuper dès que possible.

Nous estimons qu'il va de soi que la Croix-Rouge suisse, dont la collecte organisée il y a peu de temps en faveur des sinistrés de l'Italie méridionale a donné de si beaux résultats, prête son concours à une œuvre destinée à venir en aide à nos concitoyens suisses si cruellement éprouvés par les dernières inondations.

C'est pourquoi nous adressons la demande à toutes les sections de notre Croix-Rouge nationale, à l'Alliance des samaritains suisses, à la Société sanitaire militaire et à leurs sections, ainsi qu'aux Comités de la Société d'utilité publique des femmes suisses, de collaborer de la façon qui leur paraîtra la plus opportune à la souscription décidée en faveur des familles victimes des inondations actuelles en Suisse.

Chacune de ces diverses sociétés dépendantes de la Croix-Rouge voudra bien prêter son utile concours aux collectes organisées dans son rayon d'activité.

Bâle et Berne, ce 28 juin 1910.

Pour la Direction de la Croix-Rouge suisse,
Le président: ISELIN, cons. nat.
Le secrétaire: D^r W. SAHLI.

Partout, en Suisse, les comités des sections se sont fait un devoir de coopérer à la souscription nationale; les sociétés de samaritains ont aussi mobilisé leur personnel, et ont fait faire des collectes à domicile. — A Genève, l'appel suivant parut dans les journaux:

Les inondés et la Croix-Rouge suisse.

« Le comité de la Société suisse de la Croix-Rouge ayant été informé par le Con-

seil fédéral des pertes énormes subies par nos confédérés de la Suisse centrale, a adressé une circulaire à toutes les sections cantonales, pour les engager d'une manière pressante à faire des collectes en faveur de ceux que les récentes inondations ont cruellement éprouvés.

La section genevoise de la Croix-Rouge espère donc que son appel sera entendu et que la population toute entière tiendra à témoigner une fois de plus son attachement réel aux Confédérés de la Suisse primitive. Le *Journal de Genève* ayant ouvert, depuis quelques jours déjà, une souscription qui rencontre beaucoup de sympathie, la section genevoise (soit: la Société genevoise des Dames de la Croix-Rouge, la Société des samaritains et la Société des Messieurs de la Croix-Rouge) adresse donc son appel démocratique et populaire à ceux qui veulent donner leur obole, si modeste soit elle. Dans ce but elle s'est adressée au dévouement bien connu de Messieurs les Zofingiens, et à celui non moins empressé de la Section de Plainpalais de la S. F. de G.

Ces deux sociétés feront une quête, sur la plaine de Plainpalais, lundi prochain, pendant la fête des promotions du collège; nul doute que les cresolettes seront bien remplies à la fin de la journée. »

Cette quête n'ayant produit que 272 fr., Messieurs les sauveteurs de Plainpalais recommencèrent à agiter les « cresolettes » le même soir, et trouvaient encore la somme de 160 francs, ce qui donne un total de 432 fr. Les personnes qui n'ont pu être atteintes pouvaient encore verser leur obole jusqu'au 15 juillet.

(Communiqué.)

